

" Publication "

Auteur	Proposé par le *	GRANDIN Isabelle 09/02/2009 10:29	Dernière modification le 10/02/2009 08:59
Dossier	Signature convention UMIH Côte-d'Or et Caisse d'Epargne Bourgogne		
Résumé	Révolution dans le secteur CHRD UMIH Côte-d'Or		

Contenu	Description
---------	-------------



Le vendredi 6 février 2009 à 11 heures dans les locaux de L'UMIH COTE D'OR un partenariat REVOLUTIONNAIRE POUR NOTRE SECTEUR D'ACTIVITE a été signé avec la CAISSE D'EPARGNE & DE PREVOYANCE DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE et l'UMIH COTE-D'OR.



En bas, de gauche à droite : Patrick Jacquier, Président Général de l'UMIH Côte-d'Or, Alain Maire, Président du Directoire de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté.

En haut, de gauche à droite : Jean-Louis Humbert, Président des Cafetiers, Philippe Maitre, représentant de la FNAIM, Jean-Marc Lecarour, représentant de l'UMIH nationale, Gérard Gruer, responsable Marché des Professionnels à la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté.

Ce partenariat est une grande avancée pour notre profession regroupant les cafés-hôtels-restaurants-discothèques dans la mesure où une banque est à notre écoute et à l'avenir nos futurs acquéreurs de fonds de commerce pourront bénéficier d'un prêt qui ne sera plus bloqué sur sept années, ni sur les taux ni sur les apports. Les dossiers devront être présentés à la banque par l'intermédiaire de notre organisme professionnel. Cette convention sera une révolution dans la mesure où jusqu'à présent aucune banque n'avait accepté de revoir ses prêts sur une durée inférieure à 7 ans et aucun autre secteur, à notre connaissance n'a réussi à obtenir de tels accords avec un établissement de crédit.

Pour mémoire depuis le début de la crise, financière d'abord, économique ensuite, il est fait aux banques le reproche d'avoir fermé ou fortement limité l'accès au crédit. Elles sont elles mêmes des entreprises et à ce titre, comme celles d'autres secteurs, elles ont besoin d'assurer leur chiffre d'affaires. Or, aux côtés de la collecte, le crédit est le second pilier principal de leur activité. Cependant, certaines catégories de leur clientèle font l'objet d'une vigilance accrue de leur part, en raison de risques avérés supérieurs à d'autres : c'est le cas des CHRD qui ont générés ces dernières décennies des contentieux et des pertes pour les banques. Ces défaillances et ces pertes trouvaient le plus souvent leur origine dans une insuffisance soit d'apport personnel, soit de garanties, mais aussi et pour beaucoup d'entre elles, dans un manque évident de professionnalisme des créateurs ou repreneurs de fonds de commerce.

Les critères d'octroi se sont donc durcis tant en terme d'apport que de garanties et de durée (maximum 7 ans le plus souvent), certains, mais rares, établissements bancaires allant même jusqu'à exclure de leur portefeuille ce secteur d'activité. Les récentes mesures prises par l'UMIH avec l'instauration d'un parcours de formation, la délivrance d'un « permis d'exploitation » et un dispositif d'accompagnement au bénéfice des investisseurs et emprunteurs potentiels, ont été de nature à faire évoluer les choses. Ce constat et l'envie de modernité de l'Umih Côte d'Or pour ses adhérents, nous ont donc amené à envisager avec la CAISSE D'EPARGNE DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE ce partenariat, afin de favoriser l'accès au crédit. Nous avons rajouté également une proposition de financement avec un taux préférentiel auprès de la CAISSE D'EPARGNE, afin que les adhérents de l'Umih Côte d'Or puissent acheter du matériel informatique, puisque l'avenir est tourné vers les nouvelles technologies et que certains ne sont pas encore équipés.

Fichiers liés

Image (3)

Thèmes
Communication

Types de documents
Dossiers de presse

Année
2009

Source
Site URL UMIH Côte-d'Or